

ARRETE N°2021-07-AR-1338

**FIN DE L'INTERDICTION BAINADE
ET PECHE A PIED**

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'Arrêté Municipal N°2021-07-AR-1311 en date du 25 juillet 2021 interdisant la pratique de la baignade et de la pêche à pied sur la **Plage du Fourneau**,

CONSIDÉRANT que les contrôles sanitaires effectués montrent que les eaux de la **Plage du Fourneau** sont conformes aux normes auxquelles doivent répondre les eaux de baignade et de pêche à pied,

ARRETE

ARTICLE 1 L'interdiction de la baignade et de la pêche à pied sur la **Plage du Fourneau à GRANVILLE** est levée à compter **du jeudi 29 juillet 2021**.

ARTICLE 2 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et sur la plage mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant Chef de la Circonscription de Police, le Chef de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 29 JUILLET 2021

ARRETE N°2021-07-AR-1338

FIN DE L'INTERDICTION BAINADE ET DE PECHE A PIED

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Groupe Presse	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Cabinet du Maire	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Services techniques	@
Jean Michel LEROY	@
SMAAG Nathalie GENIN contact@smaag.fr	@
Groupe cpag-aph	@
ARS chantal.trublet@ars.sante.fr	@
sabrina.lepeltier@ars.sante.fr	@
laurent.bordez@ars.sante.fr	@
ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr